

ANNEXE N° 2 - Proposition de vote à la Commune de Saint-Florent d'un terrain d'une superficie de 10.000 m² sis à la Bretagne, au lieu dit "Bellevue" pour la mise de 1.000.000. frs. fournis par M. HENRI DUPONT (terrain destiné à servir la construction d'une école).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lors du cyclone "Jennie", je me suis rendu à plusieurs reprises à la Bretagne et c'est à cette occasion que de nombreux habitants de ce hameau ont exprimé le vœu qu'une école de deux classes soit construite au lieu dit "Bellevue" qui est distant d'environ 2 km. de l'école actuelle.

Par la suite, j'ai contacté un gros propriétaire terrien de la Bretagne, M. DUPONT, qui a accepté de céder à la Commune une parcelle de terrain de 10.000 m² à distraire de sa propriété de "Bellevue". Il a demandé 1.000.000. de francs pour ce terrain et 200.000. frs. pour les arbres qui y sont plantés.

Non seulement j'estime que son offre est correcte, mais je demande au Conseil Municipal de le remercier d'un prix pareil qui tient compte de l'intérêt de nos jeunes. Je pense que M. DUPONT devant disposer du temps nécessaire à faire ce "coup", ne réclamera que le prix d'un million.

Cette dépense serait payable 1 million par virement des fonds "cyclone" et le solde sur le budget primitif 1962 éventuel.

En conséquence, il sera demandé à l'Autorité de Tutelle de bien vouloir autoriser le virement d'un crédit d'un million du chapitre 002 "Charges exceptionnelles" au chapitre 210 "Acquisitions de terrains".

Je vous demande, Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet./.

Le Maire : Le prix de ce terrain est d'un million, M. DUPONT ayant réservé sa récusite en disant que s'il était obligé de l'évacuer avant la mise en chantier du terrain, il devrait nous réclamer une indemnité de 200.000. frs.

Je demande au Conseil Municipal de s'associer aux remerciements que j'ai transmis à M. DUPONT, car un terrain d'un hectare pour ce prix, c'est évidemment un geste que M. DUPONT a voulu faire à l'égard de notre Conseil Municipal.

M. LEBLANC : demande s'il y a des possibilités d'installer de l'eau sur ce terrain.

M. GALLARD : L'eau arrive déjà jusqu'en face de ce terrain ; il y aura également une fontaine. Il n'y aurait donc que la rue à traverser pour installer l'eau sur ce terrain, qui se situe vers la fin de la route asphaltée...

Le Maire : Ce terrain est magnifique, et il n'est pas cher. Nous pourrions comme vient de le dire notre collègue Gallard, y installer l'eau, l'électricité, etc...

Je propose que nous votions d'abord le principe de l'acquisition et ensuite des remerciements à adresser à M. DUPONT.

Le principe de l'acquisition du terrain et les remerciements à M. DUPONT sont votés à l'unanimité.

Signature
M. Dupont le 10 novembre 1962
Le Maire
M. LEBLANC
M. GALLARD

X

X

X